

*Assurance-chômage—Loi*

sion capitale, à savoir l'économie que ces dispositions permettront de réaliser. Au mois de septembre, il nous a donné toute une série de chiffres pour nous prouver que les modifications qu'il proposait réduiraient les dépenses. Maintenant qu'il a apporté des changements considérables aux mesures qu'il avait proposées le 1<sup>er</sup> septembre, lorsqu'il a présenté le bill, il ne nous dit pas combien cela nous permettra d'économiser.

Il y a autre chose que le ministre n'a pas faite, il ne s'est pas attaqué au problème fondamental. Pour ce qui est des abus et des dépenses excédentaires au compte de l'assurance-chômage, le problème fondamental c'est celui de verser des prestations à ceux qui quittent leur emploi tout simplement parce qu'ils préfèrent toucher l'assurance-chômage, ou encore ceux qui sont remerciés pour une certaine raison, la raison étant parfois qu'ils ne veulent pas démissionner et préfèrent attendre qu'on les congédie. Bien sûr, d'autres problèmes existent dans ce domaine. Au lieu de s'y attaquer au niveau administratif, le ministre a pris une carabine et a tiré sur les réitérants. Il aurait dû au lieu toucher les 20 p. 100 des prestataires dont on estime qu'ils exploitent le système.

Ils ne le font pas tous de leur propre chef; dans certains cas, le système lui-même les aide. Nous avons entendu parler de particuliers qui, sans qu'il y soit de leur faute, ont touché l'assurance-chômage pour ensuite se faire dire par le gouvernement qu'ils devaient la rembourser. Quand on reçoit l'assurance-chômage, d'habitude on la dépense sur réception. Dans la plupart des cas, ces gens se sont retrouvés dans l'impossibilité de rembourser les montants reçus. Mes collègues en auront davantage à dire à ce sujet.

Le ministre nous fournit un nouvel encouragement à ne pas travailler, surtout dans le secteur des emplois saisonniers. Il semble que le gouvernement ait feint d'ignorer complètement que tout programme d'assurance fait l'objet d'abus généralisés dès l'instant où le taux de remplacement est assez élevé pour que le fait de ne pas travailler n'entraîne aucune perte importante. Les actuaires appellent ce phénomène l'anti-choix ou le risque moral. Les assureurs privés ont constaté que plus les indemnités sont élevées, plus grande est la tentation de les toucher. Ils ont pris des mesures afin de réduire les indemnités justement pour cette raison. C'est incroyable comme on peut se sentir mieux quand on sait qu'il faut aller travailler au lieu de rester allongé à la maison et d'être payé à ne rien faire.

En plus de léser les Canadiens qui sont en chômage, en employant la méthode forte au lieu de la souplesse, le gouvernement s'en prend aux provinces en tâchant de les forcer à payer les factures plus élevées. Les provinces les plus pauvres seront les plus durement touchées. J'ai entendu dire qu'il en coûtera quelque 80 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique.

Cela me rappelle le premier discours du député de Rosedale (M. Crombie), qui a alors dit à la Chambre que le Canada comprenait deux nations. Il ne parlait évidemment pas de zones géographiques, mais bien des nantis et des démunis. Son discours était très au point et cernait les problèmes de ces deux catégories sociales.

Le ministre a lui aussi, d'une autre façon, défini deux nations: celle des Canadiens qui veulent travailler et qui ne le peuvent pas, et celle des Canadiens qui ne travaillent que s'ils y sont obligés. Par sa politique, le gouvernement a tué l'initiative de toute une génération de Canadiens, puisqu'il est main-

tenant plus facile pour eux, plutôt que d'aller travailler, de se croiser les bras et d'attendre leur assurance-chômage.

Nous connaissons tous des gens qui veulent recevoir les prestations d'assurance-chômage parce qu'ils ont versé leurs primes et qu'ils estiment y avoir droit. Une récente étude effectuée par la Fraser Institute de la Colombie-Britannique démontre que seulement 10 p. 100 de ceux qui épuisent leurs prestations d'assurance-chômage ont besoin d'assistance sociale. Cette constatation a plus ou moins été confirmée par M. St-Laurent du ministère. Cela signifie peut-être qu'en grande partie, c'est parce qu'ils estiment y avoir droit que les sans-travail reçoivent l'assurance-chômage et non parce qu'ils en ont besoin. Le nombre impressionnant de chèques qui n'ont pas été réclamés pendant la dernière grève postale, et le fait que seulement 10 p. 100 de ceux qui ont cessé de recevoir des prestations demandent des allocations sociales illustrent bien ce qui précède. Ce programme, bien sûr, cadre bien avec la ligne de conduite du gouvernement libéral qui multiplie tellement ses interventions que les dépenses gouvernementales s'élèvent maintenant à 50 milliards de dollars et continuent de s'accroître.

Non sans peine, j'ai obtenu qu'un haut fonctionnaire du ministère des Finances me dévoile un chiffre qui montre que lorsque le gouvernement aura utilisé tous les pouvoirs d'emprunt qui lui ont déjà été autorisés et que le bill C-7 aura été adopté, la dette globale du Canada sera de l'ordre de 69 milliards de dollars. Cela se monte à près de \$3,000 pour chaque Canadien.

● (2132)

Une chose que le gouvernement paraît avoir oublié de se demander, c'est comment il va rembourser ces 69 milliards. Le gouvernement a-t-il songé un instant que 6 milliards, soit environ 8 p. 100 du budget total, est la somme qu'il verse actuellement en intérêts sur sa dette? Quand on pense que cela représente \$3,000 pour chaque citoyen canadien, ce qui peut ne pas paraître tellement, il faut se rappeler que la statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1976, statistique qu'on vient de publier, révèle que les rentrées globales de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1976 ont été inférieures à 14 milliards. Et l'intérêt annuel sur la dette est de 6 milliards. En 1976, on ne comptait que 8.8 millions de contribuables. Si nous établissons un lien entre la dette nationale, soit 69 milliards ou \$3,000 par habitant, et l'argent versé par les contribuables, nous en arrivons seulement à \$1,600. Ceux qui ne paient pas d'impôts ne nous aideront pas à rembourser ces \$3,000 par habitant.

Si nous envisageons la dette nationale en fonction du nombre des contribuables, nous constatons que l'endettement dépasse \$7,000 par contribuable, et pourtant ceux-ci ne versent en moyenne que \$1,600 chacun. Depuis 6 ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais entendu le gouvernement nous dire comment il serait possible d'accumuler des excédents qui serviraient à combler ce déficit. On se contente d'accuser déficit sur déficit. Le déficit dont il est question aujourd'hui, celui de la caisse d'assurance-chômage, doit être le fruit des politiques du gouvernement, gouvernement qui oublie de prendre ces facteurs en considération.

Je vais terminer mon discours... et qu'on ménage les applaudissements...

**Des voix:** Bravo!